



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	02.11.2021
Titre du projet du marché	Renouvellement de la gare de Rougemont
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	228141
N° de la publication SIMAP	1224147
Date de publication SIMAP	15.10.2021
Adjudicateur	COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREUX OBERLAND BERNOIS SA
Organisateur	COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER MONTREUX OBERLAND BERNOIS SA, à l'attention de Madame Libertad Machordom, Rue de la Gare 22 Case postale 1426, 1820 Montreux, E-mail: l.machordom@mob.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	05/11/2021, su simap.
Rendu documents	25/11/2021 à 12h00, date de réception par le MO, le cachet postal ne fait pas foi. L'offre doit être complète datée et signée et comprendre les documents suivants : <ul style="list-style-type: none"> • sous forme papier (la forme papier fait foi) en deux exemplaires. • sous forme informatique de clé USB : <ul style="list-style-type: none"> • tous les documents doivent être remis au format pdf • les documents de la partie 4 – Formulaire d'offre et annexe financière doivent être également remis sous forme éditable source (Word et Excel)
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
Description détaillée des prestations / du projet	Les prestations objet du présent appel d'offres consistent en des prestations pluridisciplinaires de direction générale de projet, d'ingénieur de génie civil, de génie ferroviaire et de diverses spécialistes ainsi que la direction des travaux pour les phases partielles SIA 32 à SIA 53 du projet de renouvellement de la gare de Rougemont.
Communauté de mandataires	Admise.
Sous-traitance	La sous-traitance est admise, à l'exclusion des prestations suivantes, qui doivent impérativement être fournies par le soumissionnaire : <ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur civil, pilote du mandat • Direction locale des travaux GC
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	Libertad Machordom, cheffe de projet, MOB Julia Tormo, project manager, Techdata SA
Conditions de participation	Déclaration volontaire.
Critères d'aptitude	Références diverses à produire.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 30%, notation linéaire C2 : Références des personnes-clés 30%

C3 : Méthodologie 25%

C4 : Organisation 15%

Indemnités / prix :

Pas d'indemnité pour le dépôt de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des objectifs est détaillée.
- Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.

Manques de l'appel d'offres

- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144. Toutefois, les conditions de cet article ne sont pas respectées (nombre de membres).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas correctes.

Contacté par l'OMPr, l'organisateur s'est engagé à corriger les dispositions relatives aux droits d'auteur lors des réponses aux questions. Il a également précisé qu'une troisième personne sera intégrée dans le collège d'évaluation. Toutefois, celle-ci n'est pas connue à ce stade.

Observations de l'OMPr

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

